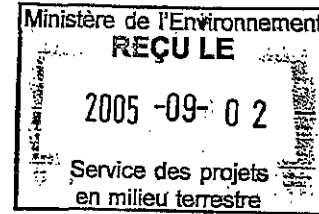




Québec, le 31 août 2005

Monsieur Jacques Dupont
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Demande de soustraction à la procédure du projet d'implantation d'un lieu
d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine
V/Réf. : 3211-23-030

Monsieur,

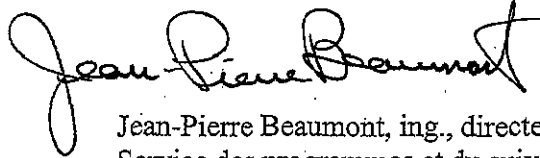
En réponse à votre demande d'avis concernant le dossier mentionné en titre, nous considérons qu'il est difficile pour notre Ministère de se prononcer sur l'urgence de la situation et, conséquemment, de vous fournir un avis relativement à cette demande d'exclusion aux procédures du BAPE.

Par contre, dans le cas où vous autoriseriez l'émission d'un décret d'autorisation, nous apprécierions que les conditions suivantes y apparaissent :

- L'initiateur devra déterminer les débits et charges maximums journaliers du lixiviat qui pourront être traités à chacune des stations d'épuration retenues.
- La municipalité des Îles-de-la-Madeleine devra s'engager à réaliser le programme d'échantillonnage du lixiviat présenté à la section 4.6.1. du rapport technique intitulé « Modifications à l'étude d'impacts sur l'environnement » préparé en octobre 2004 par la firme André Simard et associés.
- Une méthode de contrôle devra être mise sur pied pour s'assurer que les transporteurs locaux n'utilisent pas les étangs municipaux pour évacuer d'autres substances que celles prélevées au bassin de lixiviat.

D'autre part, nous aimerions formuler des commentaires concernant les réponses fournies par l'initiateur dans sa correspondance datée du 22 juin 2005. À cet égard, vous trouverez ci-joint une note préparée par monsieur Alain Roseberry, ingénieur à la Direction des infrastructures de notre Ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi
des infrastructures – Québec

JPB/pm

p.j.

DESTINATAIRE : Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur SPSI

EXPÉDITEUR : Alain Roseberry, ing.
Service des programmes et du suivi des infrastructures – Québec

DATE : Le 30 août 2005

OBJET : Commentaires concernant le document complémentaire.
Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire aux Îles-de-la-Madeleine

Nous avons reçu le 22 juillet dernier, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une copie du document complémentaire contenant les réponses aux demandes de renseignements adressées à l'initiateur relativement à ce projet. Voici mes commentaires concernant ce document :

Réponse 1

Pour déterminer la capacité totale du projet proposé, l'initiateur a additionné 86 250 m³ à 10100 tonnes. D'après les données fournies, la capacité totale devrait plutôt correspondre à 92 100 tonnes.

Réponse 6

Les élévations enregistrées sur les piézomètres ont été relevées en novembre 1991 et octobre 1992. Elles ne correspondent certainement pas au plus haut niveau saisonnier de la nappe phréatique. Sur la figure 3, le niveau de la nappe est illustré à l'élévation approximative de 1,1 m. Or, selon les niveaux piézométriques indiqués sur la figure 1, la nappe phréatique dans les forages ou les tranchées a été observée en plusieurs endroits à une élévation supérieure à 1,1 m. Dans sa réponse, l'initiateur mentionne que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'engage dès l'émission du décret à faire réaliser trois forages sur le site. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas réalisé une étude hydrogéologique complémentaire le printemps dernier pour valider les hypothèses formulées par son consultant?

Réponse 11

Les valeurs inscrites dans la colonne «2002» ne correspondent pas à celles indiquées



dans la figure 2.1 du rapport daté du 25 octobre 2004.

Dans le tableau comparatif des années 1998 à 2003, on observe une augmentation sensible du tonnage de matériaux secs enfouis, soit de 335 t en 1998 à 1 320 t en 2003. Comment explique-t-on cette augmentation? Pourquoi avoir retenu les valeurs de l'année 2002 (1 035 t/an matériaux secs) plutôt que celles de l'année 2003 (1 320 t/an)?

Réponse 21

L'initiateur n'a pas fourni une réponse satisfaisante à la question. Nous ne nous objectons pas à la proposition de l'initiateur de traiter les eaux de lixiviation dans les stations d'épuration existantes de la Municipalité; les charges et débits à traiter devraient être relativement faibles. Toutefois, il est nécessaire d'établir dès maintenant les méthodes de contrôle qui devront être mis en place pour gérer ces apports supplémentaires et de tenir compte de certaines particularités des stations d'épuration des Îles-de-la-Madeleine :

- Havre-aux-Maisons : l'effluent de la station d'épuration se déverse dans des bassins d'infiltration pour protéger les bancs coquilliers du secteur. En période hivernale, en raison du gel des bassins d'infiltration, l'effluent subit une désinfection avant d'être dirigé dans la lagune où se retrouve les bancs coquilliers. En 2004, cette période s'est étendue du 24 février jusqu'au 6 mai. Pour la période hivernale 2005, elle a débuté le 1^{er} novembre 2004 pour se terminer le 27 avril 2005. Par mesure de prudence, les eaux de lixiviation ne devraient pas être acheminées aux étangs de Havre-aux-Maisons lorsque les bassins d'infiltration ne sont pas en fonction.
- Cap-aux-Meules : le rendement des étangs d'épuration est excellent malgré le fait que les charges traitées dépassent largement celles de conception. Les charges d'affluent en DBO₅ et en MES atteignent respectivement 275 % et 230 % de celles de conception.
- Havre-Aubert : cette station dessert principalement le secteur touristique de La Grave. Les débits et charges varient passablement selon l'achalandage touristique de ce secteur.
- Fatima et L'Étang-du-Nord : on observe peu de variations de débits à l'entrée de ces deux stations. Les débits et charges d'affluent sont inférieurs aux valeurs de conception et le rendement de ces deux stations est excellent. Elles devraient être en mesure d'accueillir un apport supplémentaire en provenance d'eaux de lixiviation.

L'initiateur mentionne que la Municipalité a choisi de ne pas envoyer des eaux de lixiviation à la station de l'Étang-du-Nord en raison d'une étude qui aurait été réalisée par M. Alain Lavoie du ministère des Affaires municipales en 2003 sur le niveau et la qualité des boues de cette station. Monsieur Lavoie nous a confirmé n'avoir jamais produit d'étude à ce sujet. Il a cependant visité les stations d'épuration de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en août 2003. Dans le rapport qu'il a rédigé et transmis à la

Municipalité suite à cette visite, ses commentaires relatifs aux boues de la station d'épuration de l'Étang-du-Nord se limitaient aux éléments suivants:

Une mesure sommaire du niveau de boues dans les étangs a été réalisée à l'automne 2003. L'accumulation notée était négligeable (environ 0,2 m) pour l'ensemble des bassins. Une mesure complète devra être réalisée en 2004.

Réponse 22

Considérant le profil du terrain montré sur la figure 3, comment ces drains pourront-ils s'écouler par gravité vers la mer? De plus, les extrémités de ces drains risquent d'être constamment obstrués par le sable.

Réponse 24

Il est prévu que les eaux de lixiviation soient captées au centre de l'aire d'entreposage puis acheminées vers l'étang aéré existant. Même si la quantité des eaux de lixiviation sera très faible, la performance actuelle de cet étang ne rencontre pas, selon les informations fournies par le MDDEP, les exigences de rejets fixées pour ce système de traitement

Réponse 33

Voir commentaire concernant la réponse 6.

Réponse 36

Le délai de quinze (15) jours avant d'aviser le MDDEP d'un problème de contamination des eaux souterraines nous apparaît déraisonnablement long.

Réponse 43

N'y a-t-il pas eu de problèmes d'odeurs nauséabondes avec les installations de compostage au cours des derniers étés?

Réponse 44

Question très pertinente mais réponse évasive de l'initiateur.

